



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 20 février 2013 à 13 heures 00 minute au Manoir Belle Plage, à Carleton-sur-Mer, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle étaient présents :

M. Jonathan Lapierre, conseiller de Grande-Entrée
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Doris Bolssonault, maire de Caplan
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Délicia Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Diane Lebouthillier, préfet
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Joël Arseneau, maire des Îles
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Louissette Langlois, maire de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Bertrand Berger, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Présent par téléphone :

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Absente :

Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Ainsi que :

M. Grégoire Arseneault, LBA Stratégies conseils

Mme Pénélope Mill, LBA Stratégies conseils

Mme Sarah Gonthier, responsable des opérations, RéGÎM



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2013;
5. Suivi du procès-verbal;
6. Approbation des comptes à payer et liste des comptes préautorisés;
7. Correspondance :
 - 7.1 Pétition CSSS Baie-des-Chaleurs,
 - 7.2 CSST;
8. État des résultats au 31 janvier 2013;
9. Suivi opérationnel du service;
10. Tableau d'achalandage pour l'année 2012;
11. Suivi du comité de restructuration, orientation et budget :
 - 11.1 Signature de contrat pour la location de biens matériels et l'embauche de ressources,
 - 11.2 Rencontre avec les OTAC;
12. Présentation de l'échéancier à rebours d'ici au 23 mars 2013;
13. Demandes du MTQ suite au décret pour le versement de la taxe;
14. Demande de la Régie au MTQ pour l'obtention du 700 000 \$ – Processus et échéancier;
15. Délégation de représentants au colloque de l'ATCRQ;
16. Affaires nouvelles :
 - 16.1 Nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier,
 - 16.2 Adoption d'une structure de fonctionnement intérimaire,
 - 16.3 Modification des signataires à la résolution bancaire,
 - 16.4 Modification des utilisateurs de la carte de crédit et d'AccèsD,
 - 16.5 Contrat – LBA,
 - 16.6 Contrat – Tenue de livres (Nathalie Cyr),
 - 16.7 Contrat – Ressources humaines Lambert,
 - 16.8 Invitation du directeur général de la CRÉGÎM à titre d'observateur,
 - 16.9 Sondage de Murdochville;
17. Période de questions;
18. Date et lieu de la prochaine réunion;
19. Levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

R13 – 13

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu de nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour.

R13 – 14

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JANVIER 2013

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 16 janvier 2013 » est présenté.

R13 – 15

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JANVIER 2013

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

M. Jonathan Lapierre souligne que les éléments nécessitant un suivi se trouvent mentionnés dans le présent ordre du jour.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET LISTE DES COMPTES PRÉAUTORISÉS

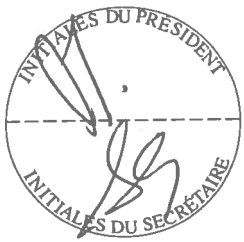
La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés est remise aux administrateurs.

R13 – 16

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et résolu d'adopter la liste de comptes à payer, tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

7. CORRESPONDANCE :

7.1 Pétition CSSS Baie-des-Chaleurs

La Régie a reçu une lettre signée par un bon nombre de personnes, ayant comme objet la demande d'ajout d'un arrêt à la porte du Centre d'hébergement de Maria du CSSS Baie-des-Chaleurs.

Une étude de cette demande a été faite auprès de plusieurs membres de l'équipe et collaborateurs. On confirme qu'un arrêt non officiel est effectué à environ 200 mètres de la porte d'entrée, et qu'un service porte-à-porte relève du transport adapté.

Une correspondance en ce sens est préparée par la Régie et sera acheminée au CSSS.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7.2 CSST

Une correspondance de nature administrative, provenant de la CSST, a été reçue par la Régie. Il s'agit de l'inscription à la CSST. Un suivi sera effectué.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 JANVIER 2013

Grégoire Arsenault résume les états financiers et prévisions financières de la Régie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. SUIVI OPÉRATIONNEL DU SERVICE

Les points 9 et 10 sont traités simultanément.

10. TABLEAU D'ACHALANDAGE POUR L'ANNÉE 2012

Sarah Gonthier résume le suivi des opérations et de l'achalandage du service.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. SUIVI DU COMITÉ DE RESTRUCTURATION, ORIENTATION ET BUDGET :

11.1 Signature de contrat pour la location de biens matériels et l'embauche de ressources

Jonathan Lapierre résume les démarches du comité de restructuration. En faisant référence aux discussions, tenues lors de la rencontre du comité le 6 février 2013 à Bonaventure, il présente une nouvelle proposition de déploiement de la restructuration basée sur l'orientation prise antérieurement par le conseil d'administration, soit d'opérer le service de transport collectif directement dans la Régie plutôt que par le biais de contrats de service avec les organismes de transport adapté. Les deux propositions sont examinées et discutées par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DE CONTRAT POUR LA LOCATION DE BIENS MATÉRIELS ET L'EMBAUCHE DE RESSOURCES

IL EST PROPOSÉ par Richard Saint-Laurent et résolu :

QUE les orientations générales du plan de restructuration prévoyant le déploiement de la restructuration et l'opération du transport collectif directement dans la Régie et les scénarios adaptés aux réalités des trois points de service soient adoptées telles que présentées;

QUE l'embauche de personnes directement par la Régie soit autorisée;



N° de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QUE la signature de bail ou d'entente pour la location d'espace ou de biens matériels soit autorisée;

QU'une certaine latitude soit accordée face au plan déposé, de manière à l'arrimer avec la réalité du terrain, et ce, avec l'appui du comité de restructuration.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11.2 Rencontre avec les OTAC

Jonathan Lapierre mentionne que le suivi avec les OTAC se poursuit et que des rencontres avec ces dernières sont prévues dès que possible.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. PRÉSENTATION DE L'ÉCHÉANCIER À REBOURS D'ICI AU 23 MARS 2013

Considérant que les contrats de service prennent fin le 23 mars 2013 ainsi que les discussions tenues au point précédent, un calendrier est présenté par Pénélope Mill.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. DEMANDES DU MTQ SUITE AU DÉCRET POUR LE VERSEMENT DE LA TAXE

Le ministère des Transports a partagé une version préliminaire du décret encadrant le versement de la taxe sur le carburant à la Régie avec Pénélope Mill. Cette version préliminaire est lue tout au long au conseil d'administration. Les commentaires et interrogations soulevés par cette lecture seront discutés avec le ministère des Transports.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. DEMANDE DE LA RÉGIE AU MTQ POUR L'OBTENTION DU 700 000 \$ – PROCESSUS ET ÉCHÉANCIER

La Régie, en partenariat avec le RÉGÎM, effectuera la reddition de compte relative aux sommes reçues du ministère du Transport provenant du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ

ATTENDU la prolongation du programme d'aide au transport collectif régional pour l'année 2013.

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et résolu :

QUE la Régie dépose une demande au ministère des Transports pour obtenir du programme d'aide au transport collectif régional le même montant que celui reçu en 2012 en vertu de ce programme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

15. DÉLÉGATION DE REPRÉSENTANTS AU COLLOQUE DE L'ATCRQ

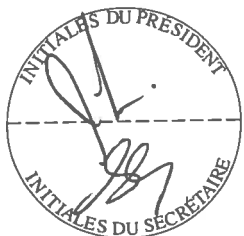
Le colloque annuel de l'ATCRQ se tiendra les 18 et 19 avril prochain à Lévis. Une brève présentation du colloque est faite.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA PARTICIPATION AU COLLOQUE DE L'ATCRQ

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu :

R13 – 18

R13 – 19



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QUE Jonathan Lapierre et Sarah Gonthier soient délégués afin de représenter la Régie intermunicipale et à participer au colloque de l'ATCRQ;

QUE la Régie devienne membre de l'ATCRQ pour l'année 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16. **AFFAIRES NOUVELLES :**

16.1 **Nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier**

À la suite de la fin du lien d'emploi avec Ambroise Henry, le poste de secrétaire-trésorier est vacant.

Délisca Ritchie-Roussy propose Jonathan Lapierre à titre de président d'élection et Pénélope Mill à titre de secrétaire d'élection.

Jonathan Lapierre accepte d'être président d'élection. Pénélope Mill accepte d'être secrétaire d'élection.

Jonathan Lapierre propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de secrétaire-trésorier.

Rodrigue Brousseau propose Sarah Gonthier.

Allen Cormier propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Sarah Gonthier accepte le poste de secrétaire-trésorière.

R13 – 20

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DU NOUVEAU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu de nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire-trésorière de la Régie à compter du 21 février 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

À la suite de ce changement de titre, les résolutions de la Régie, R12 – 04 prise lors de la séance du 15 août 2012 à Percé et R12 – 25 prise lors de la séance du 12 décembre 2012 à Gaspé, doivent être mises à jour pour nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire-trésorière et comme signataire autorisée, puisqu'elles nommaient Gilbert Scantland puis Ambroise Henry comme signataire autorisé.

16.2 **Adoption d'une structure de fonctionnement intérimaire**

La restructuration, les opérations et la direction de la Régie doivent se poursuivre, et ce, malgré le poste de directeur général vacant. En ce sens, une planification du fonctionnement des prochains mois est présentée.

R13 – 21

RÉSOLUTION CONCERNANT LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT INTÉRIMAIRE – Rôle du président accentué pendant l'intérim : coordination, surveillance, contrôle et suivi de l'information en vue du bon fonctionnement des affaires de la Régie

En raison de la vacance au poste de direction générale, le conseil d'administration demande à son président, Jonathan Lapierre, de jouer un rôle accru de vigilance durant la période intérimaire (jusqu'à ce que le poste de direction générale soit comblé) et de porter une attention particulière aux affaires de la Régie, de coordonner ses opérations afin de s'assurer que tout fonctionne correctement et que les opérations de la Régie se déroulent sans heurts conformément aux orientations du conseil d'administration.

IL EST PROPOSÉ par Doris Boissonnault et résolu :

QU'un mandat plus élargi soit confié au président, M. Jonathan Lapierre, consistant à coordonner, surveiller, contrôler les affaires de la Régie afin de



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

continuer d'optimiser les transports terrestres de personnes en GÎM par la mise en place d'un fonctionnement par guichet unique durant l'absence de direction générale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16.3 Modification des signataires à la résolution bancaire

En l'absence de direction générale et considérant le changement de secrétaire-trésorier, la résolution concernant les affaires bancaires, la carte de crédit corporative et les signataires autorisés doit être modifiée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LES AFFAIRES BANCAIRES

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») a élu madame Sarah Gonthier pour remplacer monsieur Ambroise Henry au poste de secrétaire-trésorière de la Régie à compter du 21 février 2013, il y a lieu de modifier la résolution du conseil relativement aux affaires bancaires à compter de cette date en remplaçant monsieur Ambroise Henry par madame Sarah Gonthier;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est autorisée par le conseil d'administration à effectuer les achats requis pour la bonne marche de l'organisation;

ATTENDU QU'une carte de crédit corporative facilite le paiement des achats non facturables;

ATTENDU QUE le conseil d'administration tient à fixer lui-même la limite de crédit au départ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration désire autoriser Mme Sarah Gonthier, secrétaire-trésorière, et M. Jonathan Lapierre, président, à faire la demande d'une carte de crédit corporative, au nom de la Régie, avec une limite de crédit de 5 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, la résolution bancaire R12 – 25, datée du 12 décembre 2012, doit être modifiée en conséquence, et ce, afin de modifier les signataires autorisés et de nommer les représentants autorisés auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec aux fins de l'émission de cette carte de crédit et son utilisation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Doris Boissonnault et résolu unanimement :

QUE la résolution R12 – 25 du 12 décembre 2013 soit modifiée en conséquence et remplacée par la résolution R13-23 suivante :

A – AFFAIRES BANCAIRES

1. La Régie procède à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé;
2. La résolution relativement aux affaires bancaires, selon le formulaire requis par l'institution bancaire de la Régie (Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé) soit approuvée;
3. Jonathan Lapierre, président, et Sarah Gonthier, secrétaire-trésorière de la Régie (les « signataires autorisés ») soient désignés conjointement signataires autorisés de la Régie pour ses affaires bancaires, et que les signataires autorisés soient autorisés, pour et au nom de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et à livrer tout document que les signataires autorisés, à leur entière discrétion, jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place les arrangements bancaires avec l'institution bancaire de la Régie.



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- 3.1 Les signataires autorisés soient les représentants de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- 3.2 Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants :
 - Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relative à une demande de carte auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,
 - Procéder à toute demande, présente et future, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s), et ce, sujet à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Régie;
- 3.3 Le conseil autorise l'émission d'une carte de crédit pour la Régie ayant une limite initiale autorisée au montant de 5 000 \$, laquelle sera émise au nom de madame Sarah Gonthier, secrétaire-trésorière, qui agira à titre de représentante autorisée à l'égard de celle-ci, à titre d'utilisatrice unique, sans autorisation préalable requise en regard de la limite autorisée.
- 3.4 Les paragraphes A.3.1 à A.3.4 de la présente résolution demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de leur modification ou de leur abrogation ait été reçu par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

B – AFFAIRES GÉNÉRALES

4. Les signataires autorisés agissant conjointement soient, par les présentes, autorisés à signer et à délivrer, pour le compte et au nom de la Régie, tout document de nature administrative ou fiscale relativement aux affaires courantes de la Régie ou à des fins fiscales;
5. Les signataires autorisés soient, par les présentes, autorisés, chacun pouvant agir seul, à signer les attestations et les documents similaires pour le compte de la Régie à l'égard des questions factuelles ayant trait à l'exercice des activités commerciales et aux affaires internes de la Régie, notamment les certificats vérifiant les exemplaires des statuts, règlements administratifs, résolutions et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Régie;

C – FINANCEMENT TEMPORAIRE

6. La Régie procède à l'ouverture d'une marge de crédit pour ses affaires courantes, et ce, auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé;
7. L'utilisation de cette marge de crédit soit soumise à la restriction suivante : pour qu'un montant soit accessible à la Régie, le conseil d'administration de la Régie devra l'autoriser par résolution, par tranches au montant qu'elle déterminera selon ses besoins, qui sera versées sous forme d'emprunts temporaires à même la marge de crédit;
8. Jonathan Lapierre, président, et Sarah Gonthier, secrétaire-trésorière de la Régie (les « signataires autorisés ») soient autorisés à signer tous les documents permettant l'ouverture de cette marge de crédit et que les signataires autorisés soient autorisés, pour et au nom de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et livrer tout document que les signataires autorisés, à leur entière discrétion, jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place la marge de crédit et le financement temporaire de la Régie;
9. Le conseil autorise initialement, dès son ouverture, un financement temporaire à même la marge de crédit au montant de 500 000 \$ et autorise Jonathan Lapierre, président, et Sarah Gonthier, secrétaire-trésorière de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et livrer tout document qu'ils jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place ce financement temporaire au montant de 500 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R13 – 23

16.4 Modification des utilisateurs de la carte de crédit et d'AccèsD

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DES UTILISATEURS DE LA SESSION ACCÈS D AFFAIRES

ATTENDU QUE la Régie a besoin d'utiliser les services d'AccèsD Affaires pour ses opérations bancaires.

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu :

QUE soit autorisée la modification des utilisateurs de la session d'AccèsD Affaires pour le compte de la Régie intermunicipale de transport, de manière à ce que Sarah Gonthier, secrétaire-trésorière, remplace Ambroise Henry dans l'ensemble de ses rôles et fonctions relatifs à AccèsD Affaires;

QUE la secrétaire-trésorière, Sarah Gonthier, soit par la présente désignée pour procéder à la modification de cette session, au nom de la Régie, et soit autorisée à signer tout document à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R13 – 24

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DES UTILISATEURS DE LA CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la Régie a besoin d'utiliser sa carte de crédit affaires pour certaines opérations.

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu :

QUE soit autorisée la modification des utilisateurs de la carte de crédit Affaires pour le compte de la Régie intermunicipale de transport, de manière à ce que Sarah Gonthier, secrétaire-trésorière, remplace Ambroise Henry dans l'ensemble de ses rôles et fonctions relatifs à la carte de crédit;

QUE la secrétaire-trésorière, Sarah Gonthier, soit par la présente désignée pour procéder à la modification du nom du détenteur de la carte de crédit de la Régie, au nom de la Régie, et soit autorisée à signer tout document à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16.5 Contrat – LBA

Les représentants de LBA Stratégies Conseils inc. quittent la salle. Les administrateurs examinent une offre de service reçue par cette firme.

R13 – 25

RÉSOLUTION CONCERNANT UN CONTRAT ACCORDÉ À LBA STRATÉGIES CONSEILS INC.

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et résolu :

QU'un contrat soit accordé à LBA Stratégies Conseils inc. Conformément à l'offre de service reçue.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16.6 Contrat – Tenue de livres (Nathalie Cyr)

Les administrateurs examinent une offre de service reçue par Nathalie Cyr, services de comptabilité.

R13 – 26

RÉSOLUTION CONCERNANT UN CONTRAT ACCORDÉ À NATHALIE CYR, SERVICES DE COMPTABILITÉ

IL EST PROPOSÉ par Richard Saint-Laurent et résolu



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QU'un contrat soit accordé à Nathalie Cyr, services de comptabilité, conformément à l'offre de services reçue, c'est-à-dire représentant une estimation de 7 heures de travail par semaine au taux de 36 \$/heure, plus 0,49 \$/km pour tout déplacement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16.7 Contrat – Ressources humaines Lambert

Les administrateurs examinent une offre de service reçue par Ressources humaines Lambert pour l'embauche d'un nouveau directeur général.

R13 – 27

RÉSOLUTION CONCERNANT UN CONTRAT ACCORDÉ À RESSOURCES HUMAINES LAMBERT

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu

QU'un contrat soit accordé à Ressources humaines Lambert, conformément à l'offre de service reçue, c'est-à-dire représentant une estimation de 90 heures de travail réparti sur 3 mois, au taux de 130 \$/heure, plus frais afférents et 1 950 \$ pour des tests psychométriques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16.8 Invitation du directeur général de la CRÉGÎM à titre d'observateur

La grande proximité entre la Régie de transport et la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est abordée.

16.9 Sondage Murdochville

Il est discuté du sondage fait dans le secteur de Murdochville dans le but de cerner leur besoin en matière de transport. Ce sondage est déposé au conseil.



No de résolution
ou annotation
R13 - 28

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'INVITATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CRÉGIM À TITRE D'OBSERVATEUR AUX RÉUNIONS DE LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu :

QUE le directeur général de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine soit invité à toutes les réunions du conseil d'administration de la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Compte tenu de la disponibilité des administrateurs, le calendrier des réunions 2013 est modifié. La réunion prévue en mars sera annulée et par ce fait, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 17 avril prochain en Haute-Gaspésie.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Bertrand Berger et résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R13 - 29



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
la secrétaire-trésorière,


Jonathan Lapierre


Sarah Gonthier

22.08.2013
Date

4 juillet 2013
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

2013-04-11
Date